



Assemblée générale

Conseil économique et social

Distr. générale
14 janvier 2022
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-septième session

Conseil économique et social

Session de 2022

23 juillet 2021-22 juillet 2022

Point 18 b) de l'ordre du jour annoté*

**Questions relatives à l'économie et à l'environnement :
Science et technique au service du développement**

Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été élaboré comme suite aux résolutions 2006/46 et 2007/8 du Conseil économique et social, dans lesquelles le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies était prié d'informer la Commission de la science et de la technique au service du développement de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). Il présente les principales activités menées en 2021 par les parties prenantes. Il a été établi par le secrétariat de la CNUCED sur la base des renseignements communiqués par des organismes du système des Nations Unies et diverses organisations internationales et parties prenantes.

* E/2022/1.



Introduction

1. Le présent rapport a été établi comme suite à la résolution 2006/46 du Conseil économique et social. Il contient des renseignements communiqués par 31 organismes du système des Nations Unies et diverses organisations internationales et parties prenantes en réponse à une lettre du Secrétaire général de la CNUCED les invitant à présenter des contributions sur les tendances observées, les progrès accomplis et les difficultés constatées en ce qui concerne l'application des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). Il donne une vue d'ensemble des activités menées et des progrès accomplis en 2021¹.

I. Grandes tendances

A. Les leçons de la pandémie

2. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a eu des répercussions sur presque tous les aspects de la vie sociale et économique des pays. La diminution des productions nationales et du commerce international résultant des restrictions liées à la pandémie a pesé sur les recettes publiques et le revenu des particuliers. Des emplois ont été perdus, l'offre éducative a diminué et le secteur de la santé ainsi que d'autres services publics se sont ressentis de la pression sur les ressources.

3. Les technologies numériques ont grandement contribué à atténuer les effets de la pandémie en permettant une certaine continuité. De nombreux employés de bureau sont passés au télétravail, l'offre et la demande de biens et de services se sont maintenues grâce aux transactions en ligne des entreprises et des ménages, et les élèves ont suivi leurs enseignements à distance pendant que les écoles et les universités étaient fermées. Les technologies numériques ont également joué un rôle important dans la riposte médicale face à la pandémie, l'analyse rapide des données cliniques ayant facilité la mise au point de vaccins et l'adoption de mesures de santé publique destinées à limiter la propagation du virus. Toutefois, ces différentes formes de résilience ont leurs limites. L'apprentissage en ligne et le télétravail n'ont pas été possibles pour tout le monde et n'ont pas entièrement remplacé les modalités traditionnelles d'enseignement et de travail. Les inégalités d'accès aux ressources numériques ont limité la capacité des particuliers et des entreprises de bénéficier de la dématérialisation et semblent avoir accentué les disparités d'accès aux services, notamment

¹ Association pour le progrès des communications (APC), Conseil de l'Europe, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), Commission économique pour l'Afrique (CEA), Commission économique pour l'Europe (CEE), Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Fondation ECPAT International, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet, Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques (IFLA), Internet Society, Union internationale des télécommunications (UIT), Centre du commerce international (ITC), Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour les technologies, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), CNUCED, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (DESA), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), Banque mondiale, Organisation mondiale de la Santé (OMS), Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), Organisation météorologique mondiale (OMM) et Organisation mondiale du commerce (OMC). Voir <https://unctad.org/webflyer/2021-report-secretary-general-progress-made-implementation-and-follow-outcomes-world>.

Note : Tous les sites Web mentionnés dans les notes de bas de page ont été consultés en janvier 2022.

entre les hommes et les femmes. La réalisation des objectifs de développement durable a marqué le pas et un retour en arrière a même été observé dans certains cas.

4. Plusieurs enseignements peuvent être tirés de l'expérience. La pandémie a montré combien il importait d'assurer un accès abordable à une bande passante de qualité ainsi qu'aux ressources numériques et aux services qui en dépendent. En règle générale, les populations et les pays disposant d'une bande passante de qualité à un tarif abordable ont été plus résilients et moins durement touchés. La pandémie a montré que la collecte, la gestion et l'analyse de données aidaient considérablement les pays à comprendre les problèmes, à trouver des solutions et à opérer des ajustements rapides, autant de conditions indispensables tant pour réagir immédiatement à une crise que pour planifier le relèvement. Elle a en outre mis en évidence combien il importe d'associer étroitement la science à l'élaboration des politiques publiques afin que l'innovation joue pleinement son rôle de vecteur de résilience et de développement durable. Certains risques liés aux technologies numériques se sont plus clairement fait jour, et il est devenu plus urgent de s'en protéger. L'exploitation des informations personnelles dans l'intérêt de la santé publique a montré l'importance de la protection et de la sécurité des données. Face à l'infodémie observée par l'OMS, il s'est avéré plus important encore de diffuser des informations et de lutter contre les fausses informations et la désinformation².

5. Cette pandémie ne sera pas la dernière, et les pays dotés de plans stratégiques seront mieux à même de faire preuve de résilience et de se relever de la crise. L'expérience actuelle montre que les infrastructures de communication, la gestion des données et les ressources en ligne doivent être au cœur des plans de crise.

B. Changements climatiques et environnement

6. Parallèlement à la pandémie, la communauté internationale a concentré son action sur la crise climatique, notamment en prenant des engagements à la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. En raison de leur importance croissante, les technologies numériques peuvent jouer un rôle central pour ce qui est de concrétiser ces engagements, de stabiliser le climat et d'assurer la durabilité environnementale.

7. La relation entre la dématérialisation et l'environnement est complexe et étroite. L'amélioration de la collecte et de l'analyse des données permet aux États et aux entreprises d'utiliser les ressources de manière plus rationnelle et ciblée, et donc, potentiellement, de réduire leur consommation énergétique, ce qui est propice à l'élaboration de stratégies visant à réduire les émissions de carbone et à atténuer les incidences négatives que les activités menées ont sur le climat.

8. Les entreprises de données utilisent à présent des sources d'énergie renouvelables pour exercer leurs activités et faire fonctionner leurs centres de données. Toutefois, la prolifération des appareils, la croissance des marchés de la vidéo et du jeu vidéo, l'utilisation de nouvelles technologies fondées sur l'intelligence artificielle et l'accroissement rapide du trafic de données font augmenter la consommation d'énergie. Les technologies de pointe comme celles qui sont à l'origine des véhicules autonomes et des cryptomonnaies vont accélérer cette tendance, et on ne sait pas au juste quelles conséquences l'évolution des comportements, et notamment le télétravail, auront à long terme sur l'environnement. En outre, la multiplication des appareils grand public comme les téléphones portables et le taux de remplacement élevé de ces appareils contribuent au problème des déchets d'équipements électriques et électroniques.

9. Ces tendances ont contribué à mettre en lumière le rôle que le numérique peut jouer en faveur de la durabilité environnementale, thème qui est au cœur du plan d'action pour la coopération numérique des Nations Unies récemment établi par plusieurs organismes des Nations Unies³. Les stratégies de durabilité supposent que les pouvoirs publics, les

² https://www.who.int/health-topics/infodemic#tab=tab_1.

³ <https://www.sparkblue.org/content/press-release-launch-new-global-initiative-advance-digital-environmental-sustainability>.

organisations internationales et les entreprises exploitent au maximum le potentiel de la donnéification pour favoriser l'efficacité énergétique et la réalisation des objectifs de développement durable. Les États et les entreprises doivent prendre en compte les principes environnementaux, l'efficacité énergétique et la réduction des déchets dans la conception des infrastructures, du matériel et des services numériques et dans la gestion des données.

C. Développement et évolution de la technologie

10. Des progrès considérables ont été réalisés dans le domaine des technologies de l'information depuis la tenue du SMSI, il y a quinze ans. Internet est devenu le principal moyen de communication de nombreuses personnes, le support de nouvelles formes de commerce et d'interaction sociale, et une plateforme de développement de nouveaux secteurs d'activité. Cela étant, ce n'est que l'une de toute une série de technologies innovantes reposant sur la dématérialisation, telles que l'apprentissage automatique et l'intelligence artificielle, les algorithmes d'aide à la prise de décisions, la robotique, la réalité virtuelle et l'informatique quantique. Depuis quelques temps, il est beaucoup question du métavers, univers dans lequel la réalité virtuelle et la réalité physique se rejoignent.

11. Ces technologies sont en constante évolution. Elles ont le potentiel de transformer les sociétés et les économies plus radicalement que le pourrait Internet à lui seul et joueront un grand rôle dans les efforts déployés en faveur du développement durable. Les pouvoirs publics, les organisations internationales et les entreprises s'intéressent de plus en plus à ce potentiel, que la pandémie a encore renforcé. L'évolution des technologies d'avant-garde, le rapport entre développement humain et développement numérique et la nécessité d'allier innovation et équité font l'objet de la publication de la CNUCED intitulée *Rapport sur la technologie et l'innovation 2021 : Prendre les vagues technologiques – Concilier innovation et équité*.

12. Dans son rapport sur le développement dans le monde 2021, intitulé *Des données au service d'une vie meilleure*, la Banque mondiale recense les obstacles à la réalisation du potentiel technologique, parmi lesquels le fait que les données sont gérées pour promouvoir à la fois des objectifs commerciaux et des objectifs de développement, l'incompatibilité entre systèmes de données et la défiance du public, et constate qu'il faut établir un nouveau contrat social, à savoir un « accord entre les participants aux processus de création, de réutilisation et de partage des données qui leur donne tout lieu de croire que les échanges de données ne leur seront pas préjudiciables et que la valeur créée par les données sera partagée de manière équitable ».

13. Les innovations dans les technologies de pointe peuvent faire changer les comportements et transformer les normes sociales et économiques et autres, avant que leurs conséquences soient entièrement connues ou que les pouvoirs publics aient pu y remédier. Les risques qu'elles présentent suscitent des préoccupations qui ont donné lieu à de vastes débats sur l'éthique de l'intelligence artificielle. La concentration des innovations numériques dans un petit nombre de pays fait en outre craindre que tous deviennent tributaires d'une poignée de fournisseurs pour des produits et services de plus en plus essentiels à leur prospérité. L'ONU et les organisations internationales comme la Commission de la science et de la technique au service du développement (CSTD) doivent réfléchir aux moyens de faire en sorte que les technologies de pointe servent les intérêts de tous les pays et que tous bénéficient équitablement des moyens permettant d'utiliser les données au service du développement, par exemple en mettant les technologies de l'information et des communications (TIC) en accès libre, en prenant des mesures de transparence et en veillant au partage des technologies.

D. Gestion des données et cybersécurité

14. Comme les données jouent un rôle croissant dans le développement, leur gestion et leur gouvernance font l'objet d'une attention accrue. La responsabilité des entreprises de données à l'égard des utilisateurs de services tels que les moteurs de recherche et les réseaux

sociaux, notamment en ce qui concerne le respect de la vie privée, suscite de nombreux débats.

15. Certaines entreprises détiennent plus de données sur les personnes que les États eux-mêmes. Les données en question sont précieuses tant d'un point de vue commercial qu'aux fins du développement. Les informations qu'elles peuvent donner sur la santé publique, par exemple, peuvent aider l'administration et les prestataires de soins de santé à déceler les problèmes et à affecter les ressources de manière ciblée et ainsi leur permettre d'améliorer le bien-être de chacun, de prévenir les épidémies, de réduire les coûts et de créer une valeur ajoutée économique et sociale. À l'heure actuelle, il n'y a pas de consensus sur la question de savoir quelles données doivent être utilisées à des fins commerciales et quelles données doivent être utilisées à des fins de développement. Il faut en outre trouver des moyens efficaces d'anonymiser les données afin de protéger les utilisateurs contre les intrusion et la surveillance.

16. La question de la gouvernance internationale des données et des lieux de stockage est de plus en plus controversée. Certains États et entreprises souhaitent limiter autant que possible les restrictions aux flux de données transfrontaliers, tandis que d'autres craignent que ces flux compromettent leur sécurité ou leurs intérêts et préfèrent que certains types de données au moins soient stockées localement. Dans la publication intitulée *Rapport sur l'économie numérique 2021 – Flux de données transfrontières et développement : le numérique, au profit de qui ?*, la CNUCED propose des modèles de gouvernance et des moyens d'atténuer les préoccupations exprimées.

17. La cybersécurité est fondamentale aux fins de la gestion des données. Plus on s'appuie sur les données, plus les risques d'atteinte à leur protection et les risques connexes sont grands et menacent les services essentiels. Les attaques criminelles contre les réseaux numériques et les personnes se sont multipliées pendant la pandémie et sont de plus en plus sophistiquées⁴, et désinformation et la perturbation des processus démocratiques sont source d'inquiétude. La coopération internationale visant à faire respecter les normes et à améliorer la cybersécurité est une priorité.

E. Coopération numérique

18. L'exécution du plan d'action de coopération numérique établi par le Secrétaire général⁵ a continué d'avancer. Dans le rapport qu'il a consacré à ce plan, le Secrétaire général a mis en lumière la complexité de la société numérique émergente et ses incidences sur le développement humain dans toutes ses dimensions et sur les plans tant individuel que sociétal.

19. Du fait de leur expansion et de leur rapide évolution, les TIC débordent les cadres habituels des politiques publiques, ce qui nécessite de nouveaux types de gouvernance, de réglementation et de partenariats entre les États, les entreprises et la société civile. La dimension planétaire de la transformation numérique, notamment le caractère transfrontalier des services en ligne et des transactions numériques, brouille les frontières entre gouvernances nationale et internationale. Face à des changements rapides et imprévisibles, les acteurs concernés doivent faire preuve d'une plus grande souplesse et savoir tirer parti des nouvelles possibilités aux fins du respect et de la réalisation des normes et objectifs internationaux, notamment en ce qui concerne les droits de l'homme et le développement durable.

20. Compte tenu de ces tendances, des innovations s'imposent en matière de gouvernance et de technologie. Les approches multipartites adoptées conformément aux vœux formulés au SMSI ont facilité la prise de décision et permis d'exploiter plus efficacement les possibilités offertes par la société de l'information. Le caractère complexe et global du développement numérique exige une participation multisectorielle et pluridisciplinaire

⁴ <https://www.interpol.int/fr/Actualites-et-evenements/Actualites/2020/Un-rapport-d-INTERPOL-fait-etat-d-un-taux-de-cyberattaques-tres-preoccupant-durant-le-COVID-19>.

⁵ <https://www.un.org/fr/content/digital-cooperation-roadmap/> ; <https://digitalcooperation.org/>.

réconciliant possibilités virtuelles offertes par la technologie et les contraintes mises en évidence par les études sociales et économiques.

21. La gouvernance multilatérale doit évoluer pour tirer parti des nouvelles possibilités et tenir compte des risques en ce qui concerne le développement durable. La multiplication des forums multilatéraux consacrés à tel ou tel aspect de la société numérique risquerait d'avoir pour résultat que les mêmes questions sont examinées plusieurs fois avec une issue différente, tandis que les partenariats et la collaboration sont essentiels pour atteindre des objectifs internationaux communs. S'il existe des espaces de décision multiples, voire concurrentiels, il est plus difficile pour les pays en développement de participer pleinement à la prise de décisions. Le plan d'action de l'Organisation des Nations Unies pour la coopération numérique vise à renforcer la cohésion et le consensus et jouera un rôle crucial dans l'examen de l'application des textes issus du SMSI qui aura lieu en 2025.

II. Mise en œuvre et suivi au niveau régional

A. Afrique

22. Bien que la connectivité reste plus faible en Afrique que dans d'autres régions, l'utilisation des TIC s'y accroît rapidement et s'est accélérée pendant la pandémie. La CEA et l'Union africaine collaborent avec des organismes des Nations Unies et des partenaires du secteur privé pour exploiter les possibilités liées aux TIC. La CEA a lancé une plateforme numérique panafricaine en partenariat avec des entreprises de télécommunications afin d'aider les gouvernements à analyser les besoins et à allouer les ressources à bon escient dans le contexte de la pandémie.

23. L'UNESCO et le Centre de recherches pour le développement international ont étudié les priorités et les capacités en matière d'intelligence artificielle et souligné qu'il fallait donner à l'Afrique davantage les moyens de tirer profit de la technologie⁶.

24. Dans le cadre de son initiative pour l'économie numérique en Afrique, la Banque mondiale a réalisé 14 études de contexte portant sur les infrastructures, les plateformes, les services financiers, les compétences et les entreprises de différents pays afin d'adapter ses prêts à chacun d'entre eux.

25. L'Initiative de politique et de réglementation pour l'Afrique numérique est un projet conjoint de l'Union africaine, de l'Union européenne et de l'UIT visant à optimiser les spectres, à harmoniser les politiques et la réglementation et à associer davantage les parties prenantes à l'élaboration des politiques relatives à Internet. L'Union africaine élabore actuellement un cadre politique de données avec l'appui de Research ICT Africa⁷.

B. Asie et Pacifique

26. La CESAP a élaboré un projet de plan d'action pour la mise en œuvre de l'autoroute Asie-Pacifique de l'information, qui vise à renforcer la coopération régionale destinée à promouvoir la connectivité pour tous et l'utilisation des données, ainsi que de la technologie et des applications numériques⁸. Elle a réalisé des études de cas sur la connectivité dans cinq pays examiné les moyens d'améliorer la connectivité transfrontière en Asie centrale et entre les points d'échange Internet sous-régionaux.

27. Dans l'*ASEAN Digital Generation Report* (Rapport sur la génération numérique de l'ASEAN), le Forum économique mondial a analysé la relation entre la pandémie et la dématérialisation dans six pays d'Asie du Sud-Est.

⁶ <https://fr.unesco.org/news/unesco-publie-resultats-lenquete-levaluation-besoins-intelligence-artificielle-afrique>.

⁷ <https://afroaware.com/cadre-politique-de-donnees-en-afrique-ce-qu-il-faut-savoir>.

⁸ <https://www.unescap.org/our-work/ict-and-disaster-risk-reduction/asia-pacific-information-superhighway-platform>.

C. Asie de l'Ouest

28. La CESAO encourage le développement des services et des infrastructures en ligne dans la région arabe. Les difficultés rencontrées concernent la disponibilité et l'accessibilité économique d'Internet, en particulier dans les pays les moins avancés et les pays sortant d'un conflit, ainsi que la cybersécurité, la fracture numérique entre les hommes et les femmes et entre zones géographiques, et les politiques liées à l'innovation et à l'investissement. La CESAO a organisé le Forum sur la coopération et le développement numériques⁹ en collaboration avec la CNUCED, le DESA, la Ligue des États arabes, l'UIT et l'UNESCO. Avec la Ligue des États arabes, l'UNESCO a élaboré un plan d'action pour le numérique qui sera soumis à l'examen du Conseil des ministres arabes des télécommunications et des technologies de l'information¹⁰. Elle a en outre contribué à renforcer les moyens dont disposent les pays de la région en ce qui concerne les examens nationaux du développement numérique dans la région.

D. Europe

29. La CEE coordonne les activités du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques, qui élabore des recommandations sur la facilitation du commerce et établit des normes relatives aux transactions électroniques à l'intention des gouvernements et des entreprises. Elle a publié l'édition 2021 de son rapport régional intitulé *Digital and Sustainable Trade Facilitation* (Faciliter le commerce numérique et durable) et un manuel d'orientation intitulé *Supporting Innovative High-Growth Enterprises in Eastern Europe and South Caucasus* (Soutenir les entreprises innovantes à forte croissance en Europe de l'Est et dans le Caucase du Sud).

30. Le Conseil de l'Europe accorde un degré de priorité élevé aux activités qui concernent la liberté d'expression, la protection de la vie privée et des données, la cybersécurité, la protection de l'enfance et les médias à l'ère du numérique, et a organisé, avec les Gouvernements américain et japonais, un colloque mondial sur les droits de l'homme dans la sphère numérique¹¹.

31. La Commission européenne a établi une « boussole numérique » pour 2030, qui consiste en un programme visant à faciliter le développement numérique des administrations et des entreprises et à renforcer les compétences et les infrastructures numériques au lendemain de la pandémie, et élaboré deux projets de loi portant respectivement sur les services et sur les marchés numériques et visant à encadrer l'activité des grandes plateformes en ligne et le développement du numérique¹².

E. Amérique latine et Caraïbes

32. La CEPALC assure les fonctions de secrétariat technique pour l'exécution du Plan d'action dans le domaine du numérique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, défini d'un commun accord par les ministres de la région en 2020 et axé sur les domaines suivants : les infrastructures, l'économie numérique, l'administration numérique, l'inclusion et les compétences numériques, les technologies émergentes, la confiance et la sécurité numérique, le marché numérique régional et la coopération régionale numérique¹³. Elle a publié des rapports portant sur les technologies numériques d'avenir axés sur le bien-être social et l'inclusion sociale, le développement productif et la gouvernance numérique, et établi des indicateurs régionaux permettant de mesurer le degré d'adoption des technologies

⁹ <https://www.unescwa.org/events/digital-cooperation-and-development-forum>.

¹⁰ <https://archive.unescwa.org/publications/arab-digital-agenda-arab-information-communication-technology-sustainable-development>.

¹¹ <https://www.coe.int/fr/web/freedom-expression/human-rights-in-digital-sphere>.

¹² <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A52021DC0118> ; https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/europe-fit-digital-age/europes-digital-decade-digital-targets-2030_fr ; <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/policies/digital-services-act-package>.

¹³ <https://www.cepal.org/en/publications/46440-digital-agenda-latin-america-and-caribbean-elac2022>.

numériques¹⁴. En outre, la CEPALC a évalué les tendances en matière d'investissement dans les technologies de cinquième génération et soutenu des plans de développement numérique sous-régionaux et fourni des outils permettant d'analyser la transformation numérique des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, et elle prévoit de créer un observatoire régional du développement numérique chargé de définir de nouveaux critères de mesure et des lignes directrices pour l'élaboration des politiques¹⁵.

III. Mise en œuvre et suivi au niveau international

A. Groupe des Nations Unies sur la société de l'information

33. Le Groupe coordonne l'application des textes issus du SMSI dans l'ensemble du système des Nations Unies et a engagé un dialogue sur le rôle de la transformation numérique dans le contexte de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable¹⁶.

B. Assemblée générale et Conseil économique et social

34. L'Assemblée générale a adopté une résolution sur les TIC au service du développement durable¹⁷, et le Conseil économique et social a adopté la résolution intitulée « Transition vers le développement durable et justice sociale : le numérique au service du développement social et du bien-être de toutes et de tous »¹⁸.

C. Commission de la science et de la technique au service du développement

35. À sa vingt-quatrième session, la CSTD a axé ses travaux sur la science, la technologie et l'innovation en matière de santé et sur l'exploitation de la technologie de la chaîne de blocs aux fins du développement durable. Elle a proposé des résolutions sur l'application des textes issus du SMSI et sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement¹⁹. La réunion du groupe intersessions a porté sur l'industrie 4.0 au service du développement inclusif et sur la science, la technologie et l'innovation en faveur du développement urbain durable dans le monde d'après la pandémie²⁰.

D. Facilitation et coordination de la mise en œuvre multipartite

36. L'édition 2021 du Forum de suivi du SMSI avait pour thème « Les TIC au service de sociétés et d'économies inclusives, résilientes et durables ». Plus de 50 000 personnes issues de 185 pays ont participé à quelque 250 réunions en ligne organisées sur une période de quatre mois. Ces réunions ont porté sur les jeunes et les personnes âgées, les personnes handicapées, la prise en compte des questions de genre, la cybersécurité et les technologies émergentes au service du développement durable. Une table ronde ministérielle, des dialogues de haut niveau et une cérémonie de remise de prix ont eu lieu la dernière semaine²¹.

¹⁴ <https://www.cepal.org/en/publications/46817-digital-technologies-new-future> ; <https://www.cepal.org/es/publicaciones/46766-datos-hechos-la-transformacion-digital-informe-principales-indicadores-adopcion>.

¹⁵ <https://www.cepal.org/es/publicaciones/47147-la-inversion-extranjera-directa-america-latina-caribe-2021> ; <https://www.cepal.org/es/publicaciones/47183-transformacion-digital-mipymes-elementos-diseno-politicas> ; <https://www.cepal.org/es/proyectos/observatorio-regional-desarrollo-digital>.

¹⁶ <https://unctad.org/topic/ecommerce-and-digital-economy/ungis-dialogue>.

¹⁷ A/RES/76/189.

¹⁸ E/RES/2021/10.

¹⁹ E/CN.16/2021/2 ; E/CN.16/2021/3 ; E/2021/31-E/CN.16/2021/4.

²⁰ <https://unctad.org/meeting/cstd-2021-2022-inter-sessional-panel>.

²¹ <https://www.itu.int/net4/wsis/forum/2021/fr/Home/Outcomes>.

Plus d'un millier d'initiatives visant à mettre les TIC au service du développement ont été inscrites dans la base de données relative à la réalisation des objectifs arrêtés au SMSI²².

37. Dans son rapport *The State of Broadband 2021* (Situation du haut débit en 2021), la commission sur le large bande au service du développement durable » a examiné les moyens de parvenir à la connectivité universelle au haut débit en suivant une approche axée sur l'être humain. L'UNESCO et Nokia coprésident un groupe de travail de la commission chargé d'élaborer des recommandations sur la transformation numérique et le renforcement des capacités en matière d'intelligence artificielle dans les pays en développement. D'autres groupes de travail étudient la question des appareils intelligents et des services de santé et de soins virtuels²³. Sous les auspices du Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général pour les technologies, ONU-Femmes et les Gouvernements canadien et mexicain mènent des discussions visant à établir une définition et un cadre d'évaluation communs en ce qui concerne l'inclusion numérique. De plus, le Partenariat mondial pour l'égalité hommes-femmes à l'ère numérique, qui réunit des entités des Nations Unies et des organismes sectoriels, travaille à résorber la fracture numérique entre les hommes et les femmes dans l'accès aux TIC et aux postes à responsabilité dans ce secteur.

E. Société civile, entreprises et partenariats multipartites

38. Bon nombre d'activités allant dans le sens des objectifs du SMSI sont menées par des organisations de la société civile, des entreprises, des universités et des instituts techniques ou dans le cadre de partenariats multipartites.

39. L'IFLA a aidé les librairies à faciliter l'accès au numérique et l'utilisation des outils numériques pendant la pandémie, examiné le rôle qu'elles jouent dans l'acquisition de compétences numériques et évalué la mesure dans laquelle elles coopèrent avec les municipalités pour promouvoir les droits et l'inclusion numériques.

40. L'Internet Society a établi un plan d'action pour 2021 intitulé *Donner aux gens les moyens de créer un Internet plus grand et plus fort* dans lequel elle s'est penchée sur les moyens de renforcer Internet et d'en promouvoir l'utilisation ainsi que sur des questions réglementaires. Elle a en outre élaboré une boîte à outils pour l'évaluation de l'impact sur Internet dans cadre de laquelle elle propose des moyens d'évaluer les conséquences que les politiques adoptées et les tendances observées ont sur les fondements techniques d'Internet²⁴.

41. L'APC, réseau international d'organisations de la société civile œuvrant dans les domaines du développement, de la protection des droits et de l'égalité des genres, s'est surtout intéressé à l'exclusion financière, à la lutte contre les menaces que le numérique fait peser sur les droits de l'homme et à la sensibilisation au rôle d'Internet en période de crise environnementale.

42. La Digital Public Goods Alliance est une initiative multipartite destinée à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire en facilitant le développement et l'utilisation des biens publics numériques et en favorisant les investissements dans ces biens.

43. La Global System for Mobile Communications Association (GSMA) représente les entreprises de téléphonie mobile et publie des recherches approfondies sur les communications mobiles, se penchant sur leur déploiement, leurs effets et leur utilité pour le développement.

²² <https://www.itu.int/net4/wsis/forum/2021/Files/outcomes/draft/WSISStocktakingReport2021.pdf>.

²³ <https://broadbandcommission.org/working-groups/>.

²⁴ <https://www.internetsociety.org/fr/issues/internet-way-of-networking/internet-impact-assessment-toolkit/>.

F. Grandes orientations et aperçu des activités menées par les organismes des Nations Unies

1. Activités menées conformément aux grandes orientations

44. Conformément aux résolutions 70/1 et 70/125 de l'Assemblée générale, la mise en œuvre des textes issus du SMSI est alignée sur l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030. En 2005, 11 grandes orientations ont été définies en ce qui concerne la mise en œuvre des textes issus du SMSI par les différentes parties prenantes. Des facilitateurs chargés de suivre les mesures prises conformément aux grandes orientations examinent chaque année la mise en œuvre de ces textes en utilisant une matrice permettant d'évaluer la concrétisation des grandes orientations et aux objectifs de développement durable²⁵. Une réunion en ligne des facilitateurs a eu lieu pendant l'édition 2021 du Forum de suivi du SMSI.

a) *Rôle des autorités de gouvernance publique et de toutes les parties prenantes dans la promotion des technologies de l'information et des communications au service du développement (C1)*

45. Dans son plan d'action pour la coopération numérique, le Secrétaire général a souligné l'importance d'une action multilatérale, multipartite et multidisciplinaire. Le Président de l'Assemblée générale a tenu un débat de haut niveau sur la coopération et la connectivité numériques dont le thème était « Whole-of-society responses to end the digital divide » (Mobiliser la société tout entière pour mettre fin à la fracture numérique)²⁶. La Commission du développement social a décidé de s'intéresser en priorité à la transition socialement juste vers le développement durable et au rôle des technologies numériques²⁷.

46. Les activités de l'UIT sont résumées dans les rapports annuels que l'Union consacre à sa contribution à l'application des textes issus du SMSI²⁸. L'UIT a établi une plateforme en ligne consacrée à la diffusion d'informations sur les mesures prises pour faire face à la pandémie et a ajouté à la base de données sur la réalisation des objectifs arrêtés au SMSI des données sur le rôle des TIC dans la lutte contre la pandémie²⁹. Les participants à une manifestation mondiale en ligne sur les technologies émergentes au service de la connectivité et le développement des capacités ont examiné les questions des villes durables et des partenariats mondiaux et se sont penchés sur ce qu'il fallait faire pour aider les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement à atteindre les objectifs de développement durable relatifs à l'éducation, à l'industrie et aux infrastructures³⁰. Le Sommet mondial sur l'intelligence artificielle au service du bien social s'est transformé en une série de manifestations consacrées au numérique qui ont lieu tout au long de l'année et au cours desquelles sont présentées les applications potentielles des nouvelles technologies.

47. Dans son rapport sur le développement dans le monde 2021, intitulé *Des données au service d'une vie meilleure*, la Banque mondiale a fait observer qu'un nouveau contrat social était nécessaire ; ce rapport s'accompagne de documents de référence sur des questions connexes³¹.

48. Le Forum économique mondial a publié l'édition 2020 de son rapport *State of the Connected World* (État du monde connecté).

²⁵ https://www.itu.int/net4/wsis/forum/2018/Files/documents/outcomes/WSISForum2018_WSIS-SDGSMatrix.pdf.

²⁶ <https://www.un.org/pga/75/wp-content/uploads/sites/100/2021/07/PGA-Letter-Summary-of-HLD-on-Digital-Cooperation-Connectivity.pdf>.

²⁷ <https://www.un.org/development/desa/dspd/united-nations-commission-for-social-development-csod-social-policy-and-development-division/csod59.html>.

²⁸ <https://www.itu.int/en/itu-wsis/Pages/Contribution.aspx>.

²⁹ <https://reg4covid.itu.int/> ;

<https://www.itu.int/net4/wsis/stocktaking/Surveys/Surveys/Submit/15863048637525604>.

³⁰ <https://www.itu.int/fr/ITU-D/Conferences/ET/2021/Pages/default.aspx>.

³¹ <https://wdr2021.worldbank.org/fr/the-report/>.

b) *Infrastructure de l'information et des communications (C2)*

49. L'UIT a publié les rapports intitulés *Economic Impact of COVID-19 on Digital Infrastructure* (Conséquences économiques de la COVID-19 sur les infrastructures numériques) et *The Economic Impact of Broadband and Digitization Through the COVID-19 Pandemic: Econometric Modelling* (Conséquences économiques du haut débit et de la transformation numérique à l'heure de la pandémie de COVID-19 : modélisation économétrique), révisé une étude sur la pandémie à l'ère d'Internet et organisé une table ronde d'économistes sur le secteur des télécommunications dans le monde d'après la pandémie³². Dans l'édition 2021 de son rapport sur la technologie et l'innovation, la CNUCED a souligné la nécessité de diversifier l'économie et de se montrer prêt et disposé à adopter les technologies de pointe.

50. L'OCDE a révisé sa recommandation sur la connectivité à haut débit³³.

51. La GSMA a constaté que si 94 % de la population mondiale avait aujourd'hui accès à un réseau mobile haut débit, 43 % ne s'en servait pas. Elle a résumé les incidences de la pandémie sur l'accès à l'Internet mobile et son utilisation dans le rapport intitulé *The State of Mobile Internet Connectivity 2021* (Situation de la connectivité Internet mobile en 2021), auquel s'ajoutent cinq rapports régionaux offrant une analyse détaillée de la situation dans les pays en développement³⁴.

52. Plusieurs nouveaux projets de connectivité internationale concernant entre autres des câbles sous-marins à haute capacité et des satellites à orbite terrestre basse ont été lancés en faveur de populations mal desservies. Diverses parties prenantes, notamment l'APC et l'Internet Society, encouragent l'établissement de réseau destinés à ces populations.

c) *Accès à l'information et au savoir (C3)*

53. Les participants au forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable ont déclaré que « l'accès au numérique, c'est-à-dire l'accès à un nombre suffisant d'appareils ainsi qu'à une vitesse de connexion et une largeur de bande permettant de se connecter au reste du monde, devrait être considéré comme un droit humain fondamental » et qu'il fallait en priorité « permettre au monde entier d'être connecté, faire en sorte que la connectivité numérique soit enrichissante et utile et assurer la sécurité de tous les internautes »³⁵. L'UIT et le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ont publié le rapport *Connectivity in the Least Developed Countries: Status Report 2021* (Connectivité dans les pays les moins avancés : rapport sur la situation en 2021), dans lequel figurent des recommandations pratiques et stratégiques. La commission sur le large bande au service du développement durable » a publié un manifeste sur l'objectif mondial d'une connectivité universelle qui porte sur la connectivité, les investissements, la réglementation et le renforcement des capacités³⁶. L'UNICEF a publié le rapport *What We Know About the Gender Digital Divide for Girls: A Literature Review* (Ce que l'on sait des conséquences de la fracture numérique entre les sexes pour les filles : tour d'horizon des publications). Dans son rapport *Technology Trends 2021: Assistive Technology* (Tendances technologiques en 2021 : les technologies d'assistance), l'OMPI a utilisé des données relatives aux brevets et d'autres informations pour constituer une base de connaissances sur les technologies d'assistance novatrices destinées aux personnes handicapées.

54. L'OCDE a adopté une recommandation sur les enfants dans l'environnement numérique dans laquelle elle recense les outils susceptibles de permettre aux enfants de tirer

³² <https://www.itu.int/en/myitu/Publications/2021/05/11/08/52/Pandemic-in-the-Internet-age> ;
<https://www.itu.int/en/myitu/Publications/2021/05/11/08/10/The-telecommunication-industry-in-the->

³³ <https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0322>.

³⁴ <https://www.gsma.com/r/somic/>.

³⁵ E/HLPF/2021/6.

³⁶ <https://www.broadbandcommission.org/manifesto/>.

parti des possibilités que leur offre cet environnement tout en se prémunissant contre les risques du numérique³⁷.

55. L'Alliance for Affordable Internet a publié un rapport sur le coût de l'exclusion et les incidences économiques du fossé numérique entre les sexes et recueilli des données sur le prix des appareils et du haut débit mobile³⁸.

56. La GSMA a publié *The Mobile Gender Gap Report 2021* (Rapport 2021 sur l'écart entre les sexes dans le domaine de la téléphonie mobile) ainsi qu'un document explicatif sur la méthode employée³⁹.

d) *Renforcement des capacités (C4)*

57. La pandémie a mis en lumière les conséquences que le manque de compétences et de connaissances numériques a sur l'adoption et l'utilisation efficace des nouvelles technologies. La plupart des activités de développement des capacités, par exemple celles menées dans le cadre des centres d'excellence de l'UIT, ont lieu non plus en présentiel, mais en ligne.

58. L'UIT a publié le *Guide pour l'évaluation des compétences numériques* et l'Académie de l'UIT collabore avec Cisco Systems au projet de centres de transformation numérique, qui vise à renforcer les capacités numériques des personnes appartenant à des populations mal desservies, notamment. L'UIT et le PNUD ont créé un mécanisme conjoint pour le renforcement des capacités numériques destiné à soutenir la mise en œuvre du plan d'action pour la coopération numérique en orientant les utilisateurs vers leurs programmes pertinents, en recensant les domaines dans lesquels il y a encore des besoins à satisfaire et en favorisant les mesures destinées à y répondre⁴⁰.

59. Le Conseil de l'Europe soutient le renforcement des capacités internationales contre la cybercriminalité et aide les États membres à élaborer des outils d'administration en ligne et de participation citoyenne.

60. La Banque mondiale en ligne a publié un guide intitulé *Compétences numériques : Pourquoi, Quoi et Comment ?*

e) *Renforcer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (C5)*

61. La pandémie a mis en avant à quel point la confiance est importante en ce qui concerne les activités en ligne. L'Assemblée générale a adopté une résolution sur la lutte contre l'utilisation des TIC à des fins criminelles⁴¹. Le Groupe de travail à composition non limitée et le Groupe d'experts gouvernementaux du Bureau des affaires de désarmement ont continué d'examiner les questions liées aux TIC et à la sécurité internationale. L'UIT a actualisé le guide pour l'élaboration d'une stratégie nationale de cybersécurité, publié une nouvelle version de l'indice de cybersécurité dans le monde et fourni une base de données de ressources sur la cybersécurité dans le contexte la pandémie⁴². L'UNICEF a rédigé un manifeste en faveur d'une meilleure administration des données relatives aux enfants et révisé l'outil qu'elle a établi à l'intention des opérateurs de téléphonie mobile pour les aider à évaluer les conséquences de leurs activités sur les droits de l'enfant⁴³. L'ONUDC a renforcé le soutien qu'elle apporte aux États membres en matière de législation et de renforcement des

³⁷ <https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0389%20>.

³⁸ <https://a4ai.org/research/costs-of-exclusion-report/> ; <https://a4ai.org/research/device-pricing-2021/> ; https://a4ai.org/extra/baskets/A4AI/2020/mobile_broadband_pricing_gni.

³⁹ <https://www.gsma.com/r/gender-gap/>.

⁴⁰ <https://www.itu.int/fr/mediacentre/Pages/cm29-2021-ITU-UNDP-Joint-Facility-Digital-Capacity-Development.aspx>.

⁴¹ A/RES/75/282.

⁴² https://www.itu.int/pub/D-STR-CYB_GUIDE.01-2018/fr ; <https://www.itu.int/en/ITU-D/Cybersecurity/Pages/global-cybersecurity-index.aspx> ; <https://www.itu.int/en/action/cybersecurity/Pages/CYB4COVID.aspx>.

⁴³ <https://www.unicef.org/globalinsight/reports/better-governance-childrens-data-manifesto> ; <https://www.unicef.org/reports/mo-cria-child-rights-impact-self-assessment-tool-mobile-operators>.

capacités en se penchant sur les risques du darknet, l'exploitation criminelle des cybermonnaies, l'exploitation sexuelle des enfants et la traite des êtres humains.

62. Le Conseil de l'Europe a publié des directives sur la protection des données pendant la pandémie, continué de lutter contre la cybercriminalité dans le cadre de la Convention de Budapest sur la cybercriminalité, élaboré une stratégie sur les droits de l'enfant et adopté une déclaration sur la protection de la vie privée des enfants⁴⁴.

63. ECPAT International a continué d'œuvrer en faveur de la protection de l'enfance en ligne.

f) *Créer un environnement propice (C6)*

64. L'UIT héberge des portails d'information et fournit des ressources sur les questions réglementaires. Le vingt et unième Colloque mondial des régulateurs a donné lieu à des manifestations régionales et s'est achevé par un forum sur le thème « La réglementation au service de la transformation numérique : Promouvoir une connectivité, un accès et une utilisation ouverts à tous ». À cette occasion, un débat s'est tenu dans l'optique de la Conférence mondiale de développement des télécommunications, rencontre quadriennale dont l'édition 2022 aura pour thème « Connecter ceux qui ne le sont pas encore afin de parvenir au développement durable »⁴⁵. En outre, l'UIT a publié un rapport intitulé *Nouvelles tendances technologiques : l'intelligence artificielle et les mégadonnées au service du développement 4.0*. La stratégie numérique du PNUD vise à exploiter le potentiel du numérique pour le développement, et les laboratoires d'accélération du PNUD favorisent la conception et l'utilisation d'approches innovantes visant à faire face aux difficultés liées au développement, notamment celles que la pandémie a engendrées. L'ONUDI et le Gouvernement des Émirats arabes unis ont organisé le Sommet mondial sur l'industrie manufacturière et l'industrialisation, qui portait sur la transformation numérique au service de la prospérité.

65. La Banque mondiale soutient la création d'organismes et l'élaboration de politiques visant à réglementer les questions liées à l'accès universel, la concurrence, et l'interopérabilité, entre autres.

66. La Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet a évalué les incidences de la pandémie sur le système de noms de domaine.

g) *Les applications TIC (C7)*

Administration en ligne

67. Diverses sources de données ont joué un rôle crucial dans le suivi de l'évolution de la pandémie et la détermination des mesures à prendre pour y faire face. Le DESA a établi un répertoire des mesures que les gouvernements ont prises sur le plan du numérique pour lutter contre la pandémie et a mené des consultations régionales dans le cadre de l'étude des Nations Unies sur l'administration en ligne de 2022 afin de contribuer à la lutte contre les inégalités d'accès en ligne aux services administratifs locaux et nationaux⁴⁶. Dans le cadre de son initiative Global Pulse, l'ONU s'emploie, avec divers partenaires, à accélérer le développement durable et l'utilisation responsable des mégadonnées et de l'intelligence artificielle.

Commerce électronique

68. La pandémie a incité les entreprises à utiliser davantage les services numériques pour maintenir leur activité. Par conséquent, la part des biens liés aux TIC dans le commerce des

⁴⁴ <https://rm.coe.int/t-pd-bur-2021-6rev2-statement/1680a25713> ;
<https://www.coe.int/fr/web/cybercrime/the-budapest-convention>;
<https://www.coe.int/fr/web/children/-/draft-council-of-europe-strategy-for-the-rights-of-the-child-to-be-examined-at-the-cdenf-plenary-meeting>;
https://search.coe.int/cm/pages/result_details.aspx?ObjectId=0900001680a2436a.

⁴⁵ <https://www.itu.int/fr/ITU-D/Conferences/GSR/2021/Pages/default.aspx>.

⁴⁶ <https://unpan.un.org/node/1182>.

marchandises s'est accrue, et la part des services liés aux TIC dans les exportations de services a aussi augmenté.

69. À la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les États membres ont déclaré, à propos de l'économie numérique, que la CNUCED devait renforcer les travaux consistant à aider les pays en développement à évaluer systématiquement leur situation et leur capacité à participer et à s'intégrer à l'économie numérique [et] aider à renforcer la collecte et le traitement des données disponibles, afin de produire des statistiques et des analyses ayant trait aux perspectives offertes et aux problèmes posés par l'économie numérique, et procéder à des analyses destinées à la conception de politiques visant à tirer parti des perspectives offertes et à résoudre les problèmes posés par la captation de la valeur ajoutée dans l'économie numérique et promouvoir le développement des infrastructures en vue du passage au numérique⁴⁷. Dans l'édition 2021 de son rapport sur l'économie numérique, la CNUCED s'est penchée sur les flux de données transfrontières et le développement, analysant différentes approches de la gouvernance des données et recommandant des mesures propres à concilier efficacité économique, protection des données et sécurité nationale. Elle a en outre publié un examen de l'impact mondial de la pandémie, étayé par les études des commissions régionales, et créé un recueil d'informations sur le commerce dans le contexte de la pandémie⁴⁸. Coordonné par la CNUCED, le partenariat eTrade for All favorise l'élaboration de politiques en matière de commerce électronique et la mobilisation de ressources dans ce domaine ; il est notamment axé sur les stratégies nationales, les infrastructures, les cadres juridiques et réglementaires, la logistique, les systèmes de paiement, les compétences et le financement. Les initiatives connexes eTrade for Women (CNUCED) et She Trades (ITC) aident les entrepreneuses à entrer dans l'économie numérique⁴⁹.

70. La CEE facilite la dématérialisation des modalités de transport international en favorisant le transit international de marchandises sans support papier et a adopté une feuille de route concernant les systèmes de transport intelligents⁵⁰. La CEPALC a publié un rapport sur la reprise économique après la pandémie, axé sur les perspectives du commerce électronique et du commerce numérique⁵¹. L'Union postale universelle a publié un rapport intitulé *Comment les postes peuvent innover dans les services financiers numériques*. L'OMS a publié un rapport intitulé *Trade in Knowledge: Intellectual Property, Trade and Development in a Transformed Global Economy* (Échange de connaissances : propriété intellectuelle, commerce et développement dans une économie mondiale transformée) dans lequel elle examine les flux de données transfrontaliers.

71. Le Fonds monétaire international a publié des documents sur la monnaie numérique et son utilisation pour faire des paiements transfrontaliers⁵².

72. Dans l'édition 2021 de son rapport intitulé *State of the Industry Report on Mobile Money* (Situation du secteur des services monétaires par téléphonie mobile), la GSMA a fait un compte rendu détaillé de l'essor rapide de l'argent mobile pendant la pandémie, publié

⁴⁷ TD/541/Add.2.

⁴⁸ <https://unctad.org/webflyer/covid-19-and-e-commerce-global-review> ;
<https://etradeforall.org/publications/covid-19-and-e-commerce-global-review/> ;
<https://etradeforall.org/covid-19/>.

⁴⁹ <https://unctad.org/topic/ecommerce-and-digital-economy/etrade-for-women> ;
<https://sustainabledevelopment.un.org/partnership/?p=33503>.

⁵⁰ ECE/TRANS/2021/15.

⁵¹ <https://www.cepal.org/en/publications/46858-post-pandemic-covid-19-economic-recovery-enabling-latin-america-and-caribbean>.

⁵² <https://www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2021/07/28/The-Rise-of-Public-and-Private-Digital-Money-462919> ; <https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/PP/2021/English/PPEA2021054.ashx> ;
<https://www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2021/07/09/Central-bank-digital-currencies-for-cross-border-payments-461850>.

un manuel sur les politiques et la réglementation en matière d'argent mobile et établi un indice d'utilisation de cette forme d'argent⁵³.

Apprentissage en ligne

73. Au début de la pandémie, l'UNESCO a lancé la Coalition mondiale pour l'éducation, notamment l'Académie mondiale des compétences, dont l'objectif est d'améliorer les perspectives d'emploi, en particulier dans la science, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques, de former les enseignants et de promouvoir l'éducation des filles. L'UNESCO, l'UNICEF et la Banque mondiale ont lancé un programme baptisé *Mission: Recovering Education in 2021* (Mission reconquête de l'éducation en 2021) pour apporter un soutien personnalisé aux élèves après la pandémie⁵⁴. L'UNICEF a conçu un programme intitulé *Reimagine Education* (Repenser l'éducation), qui vise à étendre l'accès à l'apprentissage numérique aux enfants du monde entier. L'UNICEF et l'UIT ont lancé ensemble l'initiative Giga Connect dans le but de connecter toutes les écoles à Internet.

Cybersanté

74. L'OMS a joué un rôle de premier plan dans les mesures prises par l'ONU face à la pandémie, notamment en partageant les connaissances et en luttant contre la désinformation, et répertorie les politiques de santé en ligne. Dans le cadre de sa stratégie mondiale pour la santé numérique 2020-2025, elle encourage la bonne utilisation des technologies, notamment l'adoption de stratégies nationales, le renforcement de la gouvernance et l'exécution de projets axés sur l'être humain, et elle a organisé des tables rondes sur la santé numérique avec des acteurs du secteur privé et du monde universitaire afin de soutenir l'application de cette stratégie. Elle a aussi établi la plateforme Digital Clearinghouse, qui permet d'évaluer les solutions de santé numérique, établi un groupe consultatif technique ainsi qu'une liste de spécialistes de la santé numérique, et publié des orientations intitulées *Éthique et gouvernance de l'intelligence artificielle pour la santé* ainsi que des lignes directrices sur l'intégration responsable des technologies numériques dans les systèmes de santé et l'enregistrement numérique des certificats COVID-19⁵⁵. L'OMS et l'UIT ont lancé une initiative visant à encourager l'utilisation d'applications de santé mobile⁵⁶. En outre, la commission sur le large bande au service du développement durable a publié un document intitulé *Importance of ICT and Global Cooperation for Future Epidemic Management* (L'importance des TIC et de la coopération mondiale pour la gestion des épidémies à venir). L'OMS et l'UNICEF ont établi le *Digital Health Centre of Excellence* (Centre d'excellence pour la santé numérique) pour faciliter la lutte contre la pandémie et le relèvement ultérieur en fournissant une assistance technique aux gouvernements afin qu'ils puissent répondre aux besoins de santé pendant et après la pandémie⁵⁷. L'OMS et le Gouvernement du Royaume-Uni ont élaboré à l'intention des professionnels de santé une boîte à outils pour lutter contre les fausses informations sur les réseaux sociaux⁵⁸.

75. La GSMA a publié *Health Systems, Digital Health and COVID-19: Insights from Bangladesh, Myanmar, Pakistan, Benin, Nigeria and Rwanda* (Systèmes de santé, santé numérique et COVID-19 : perspectives du Bangladesh, du Myanmar, du Pakistan, du Bénin, du Nigéria et du Rwanda).

⁵³ <https://www.gsma.com/r/sotir/> ; <https://www.gsma.com/mobilefordevelopment/resources/mobile-money-policy-and-regulatory-handbook-2/> ; <https://www.gsma.com/mobilefordevelopment/resources/the-mobile-money-prevalence-index-mmipi/>.

⁵⁴ <https://www.unicef.org/reports/mission-recovering-education-2021>.

⁵⁵ <https://who-dch.powerappsportals.com/en/> ; <https://www.who.int/news/item/18-02-2021-from-paper-to-digital-pathway-who-launches-first-smart-guidelines> ; https://www.who.int/publications/i/item/WHO-2019-nCoV-Digital_certificates-vaccination-2021.1.

⁵⁶ <https://www.who.int/activities/Addressing-mobile-health>.

⁵⁷ <https://digitalpublicgoods.net/blog/unicef-and-who-launch-covid-digital-health-centre-of-excellence-dice-to-support-global-goods-for-covid-19-response-and-recovery/>.

⁵⁸ <https://www.who.int/publications/m/item/a-social-media-toolkit-for-healthcare-practitioners---desktop>.

Cybertravail

76. La pandémie a entraîné un essor rapide du télétravail, en particulier dans les pays développés. Cependant, de nombreuses personnes partout dans le monde ont été licenciées ou mises au chômage partiel et ont dû compter sur les indemnités versées par le gouvernement.

77. Les participants au forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable ont fait observer que les plateformes de travail numériques devaient obéir à la réglementation du travail applicable si on voulait garantir un travail décent⁵⁹. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a publié *2021 – Emploi et questions sociales dans le monde : Le rôle des plateformes numériques dans la transformation du monde du travail* et *Promoting Fair and Ethical Recruitment in a Digital World: Lessons and Policy Options* (Promouvoir un recrutement équitable et éthique dans un monde numérique : leçons et orientations possibles) et s'est penchée sur les possibilités d'emploi que l'économie numérique pourrait offrir aux personnes handicapées (en partenariat avec la Fundación ONCE) et aux jeunes réfugiés⁶⁰. L'Online Labour Index, lancé par Oxford Internet Institute, permet de suivre l'évolution des marchés du travail en ligne.

Cyberécologie

78. À sa septième session, la réunion des parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) a adopté des recommandations sur l'utilisation d'outils d'information électroniques dans le but d'éclairer les consultations et les décisions en matière environnementale⁶¹. Le PNUE, le PNUD et les organisations partenaires ont établi la Coalition pour le numérique au service de la durabilité environnementale dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action pour la coopération numérique⁶². Le PNUE diffuse des données sur l'environnement dans le Tableau de bord pour le suivi de l'état de l'environnement mondial et a défini un cadre conceptuel pour l'élaboration d'une stratégie mondiale de collecte de données environnementales conforme aux objectifs de l'Organisation des Nations Unies. Le Système d'information de l'OMM utilise des technologies géospatiales et d'autres TIC pour produire des données et des analyses sur le temps et le climat dans le cadre du système d'information sur les services climatologiques. Le Congrès météorologique mondial a adopté une politique visant à renforcer les échanges internationaux de données sur le système terrestre⁶³. L'E-Waste Coalition regroupe six organismes des Nations Unies qui mènent ensemble une action de sensibilisation et d'information en ce qui concerne le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques et encourage l'adoption de stratégies dans ce domaine⁶⁴.

79. La fondation AI for Good a lancé l'*Intelligent Cities Assessment* (Évaluation des villes intelligentes) afin d'aider les municipalités à comprendre les conséquences que l'intelligence artificielle peut avoir sur leurs habitants. La World Wide Web Foundation et l'Alliance for Affordable Internet ont publié un rapport intitulé *Sustainable, Universal Access to the Internet: Environmental Implications and Policy Choices* (Accès durable et universel à Internet : répercussions environnementales et choix stratégiques) dans lequel elles formulent des recommandations aux fins de la réalisation des objectifs environnementaux en matière de haut débit.

⁵⁹ E/HLPF/2021/16.

⁶⁰ https://www.ilo.org/global/topics/disability-and-work/WCMS_769852/lang--en/index.htm;
https://www.ilo.org/global/topics/youth-employment/publications/WCMS_816539/lang--en/index.htm.

⁶¹ <https://unece.org/environmental-policy/events/MoP7-MoPP4-JHLS>.

⁶² <https://www.unep.org/events/webinar/launch-coalition-digital-environmental-sustainability-codes>.

⁶³ <https://public.wmo.int/en/events/constituent-bodies/cg-ext2021>.

⁶⁴ <https://www.itu.int/en/ITU-D/Environment/Pages/Priority-Areas/E-waste-Coalition.aspx>.

Cyberagriculture

80. La pandémie a accentué la pression sur les chaînes d'approvisionnement alimentaire, compromettant la réalisation des objectifs de développement durable qui ont trait à l'alimentation.

81. La CEPALC a publié un rapport sur la dématérialisation et les évolutions technologiques dans l'agro-industrie en Amérique latine et dans les Caraïbes⁶⁵. Le Programme FAO de réponse et de relèvement face à la COVID-19 comporte sept axes prioritaires, parmi lesquels la collecte de données aux fins de la prise de décisions, et la FAO travaille à l'établissement d'une plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques dans le cadre de laquelle seront menés des projets sur la connectivité abordable, les compétences numériques au service de l'agriculture et les services d'appui aux systèmes agroalimentaires⁶⁶. En outre, la FAO est à l'origine de la communauté mondiale de pratique sur l'e-agriculture, qui permet l'échange de connaissances sur l'agriculture et le développement rural et favorise l'élaboration de stratégies de cyberagriculture dans les pays en développement, et de l'initiative « Digital Village », qui vise à lutter contre la faim, la pauvreté et les inégalités dans les régions rurales d'Asie et du Pacifique⁶⁷. La FAO et l'UIT mènent conjointement une étude sur l'agriculture numérique en Afrique subsaharienne. La FAO et l'Université du Zhejiang ont publié un rapport intitulé *Rural E-Commerce Development Experience from China* (Développement du commerce électronique en zone rurale : l'expérience de la Chine).

82. La Banque mondiale a étudié la transformation numérique dans le système agroalimentaire⁶⁸.

Cyberscience

83. Le Conseil économique et social a adopté une résolution dans laquelle il invite le Secrétaire général à formuler des propositions concernant le renforcement de l'utilisation des technologies libres aux fins du développement durable⁶⁹. La FAO, l'OIT, l'OMPI, l'OMS et le PNUE collaborent avec des éditeurs dans le cadre du programme Research4Life, qui permet aux pays en développement d'accéder à des revues, des livres et des bases de données scientifiques. La Conférence générale de l'UNESCO a adopté une recommandation sur la science ouverte visant à élargir l'accès aux connaissances scientifiques, la pandémie ayant mis en évidence l'urgente nécessité de favoriser un accès équitable à ces dernières⁷⁰. Le Forum Génération Égalité d'ONU-Femmes a fait de la technologie et de l'innovation des priorités⁷¹, et la Coalition d'action sur les technologies et l'innovation au service de l'égalité entre les femmes et les hommes s'emploie à accroître la participation des femmes dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques et de renforcer la résilience face à la pandémie.

h) Diversité et identité culturelles, diversité linguistique et contenus locaux (C8)

84. L'année 2021 était l'Année internationale de l'économie créative au service du développement durable, et la technologie numérique s'inscrit dans un environnement favorable à cette forme d'économie⁷². L'UNESCO a publié des rapports sur les conséquences de la pandémie sur le secteur culturel dans lesquels elle décrit dans le détail les incidences des innovations numériques sur le patrimoine culturel, les industries de la création, les musées et les villes. Dans la Déclaration de Rome, les ministres de la culture du G20 ont

⁶⁵ <https://www.cepal.org/es/publicaciones/46965-digitalizacion-cambio-tecnologico-mipymes-agricolas-agroindustriales-america>.

⁶⁶ <https://www.fao.org/partnerships/resource-partners/covid-19/fr/> ;
<https://www.fao.org/about/meetings/council/cl164/documents/fr/> ;
<https://www.fao.org/news/story/fr/item/1362459/icode/>.

⁶⁷ <https://www.fao.org/asiapacific/perspectives/digital-villages/en/>.

⁶⁸ <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/35216>.

⁶⁹ E/RES/2021/30.

⁷⁰ <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000379949.locale=fr>.

⁷¹ <https://forum.generationequality.org/fr/coalitions-daction>.

⁷² A/RES/74/198.

encouragé les investissements dans les apprentissages techniques et professionnels visant à former des travailleurs du secteur de la culture.

85. Les questions relatives à l'identité numérique font l'objet de nombreux débats. La Banque mondiale a élargi la portée de l'initiative Identification au service du développement, dont bénéficient désormais 49 pays. La Banque mondiale, la GSMA et Caribou Digital se sont penchés sur la question de l'identité numérique des femmes et des filles dans le cadre de l'initiative Commonwealth Digital Identity. La GSMA a publié l'édition 2021 de son rapport intitulé *Access to Mobile Services and Proof of Identity* (Accès aux services mobiles et preuve d'identité). La Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet a continué de promouvoir l'acceptation universelle des noms de domaine multilingues.

i) *Médias (C9)*

86. Dans son *rapport mondial 2021/2022 sur les tendances mondiales en matière de liberté d'expression et de développement des médias*, l'UNESCO a insisté sur la nécessité de soutenir le journalisme indépendant. Les participants à la conférence mondiale organisée à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse ont adopté la Déclaration de Windhoek+30 sur l'information comme bien commun et la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias⁷³. L'UNESCO soutient à l'adoption de lois sur la liberté d'information, lois qui existent aujourd'hui dans plus de 130 pays, et a conçu une méthode d'enquête permettant de suivre l'application de ce type de lois ; en outre, elle a travaillé à l'élaboration de principes directeurs actualisés pour le développement et la promotion de l'information du domaine public gouvernemental, s'est servie de ses indicateurs de développement des médias pour étudier les conditions dans lesquelles opèrent les médias dans plusieurs pays et a publié un document de travail sur la sécurité des journalistes⁷⁴. L'UNESCO et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) ont lancé une campagne mondiale en faveur de la liberté de la presse et de la sécurité des journalistes⁷⁵.

87. Le Conseil de l'Europe a continué d'œuvrer en faveur de la sécurité des journalistes, d'analyser l'évolution de l'espace médiatique et d'envisager de formuler des recommandations sur des questions telles que la modération des contenus et les discours de haine.

88. Le groupe Luminate a créé un fonds international pour les médias d'intérêt public afin de faire face à l'évolution des modèles financiers des médias.

j) *Dimensions éthiques de la société de l'information (C10)*

89. Le Conseil des droits de l'homme a adopté une résolution sur la promotion, la protection et l'exercice des droits de l'homme sur Internet, y compris les questions liées à l'accès, aux coupures de cet accès et au chiffrement⁷⁶. Il a publié des rapports sur les incidences des nouvelles technologies sur la promotion et la protection des droits de l'homme dans le contexte des rassemblements, la désinformation et la liberté d'opinion et d'expression (rapport de la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression) et le droit à la vie privée à l'ère du numérique, s'intéressant notamment à l'utilisation généralisée de l'intelligence artificielle⁷⁷. Le Comité des droits de l'enfant a publié une observation générale sur les droits de l'enfant en relation avec l'environnement numérique dans laquelle il examine à la fois les possibilités offertes par ce dernier et les risques qu'il pose⁷⁸. Le HCDH a établi un centre de ressources sur les droits de

⁷³ <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000378158>.

⁷⁴ <https://fr.unesco.org/programme/ipdc/initiatives/mdis> ;
<https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000379589.locale=fr>.

⁷⁵ <https://en.unesco.org/news/unesco-and-ohchr-launch-global-drive-media-freedom-and-safety-journalists>.

⁷⁶ A/HRC/47/L.22.

⁷⁷ A/HRC/44/24 ; A/HRC/47/25 ; A/HRC/48/31.

⁷⁸ CRC/C/GC/25.

l'homme et la technologie numérique grâce auquel on peut consulter les décisions et rapports pertinents de l'ONU.

90. L'UNICEF et le Gouvernement finlandais ont établi des directives sur l'élaboration de politiques respectueuses des droits de l'enfant en prévision du Forum mondial sur l'intelligence artificielle pour les enfants⁷⁹. ONU-Femmes a publié une note d'orientation intitulée *Online and ICT-facilitated Violence Against Women and Girls During COVID-19* (Violence en ligne et facilitée par les TIC contre les femmes et les filles pendant la pandémie de COVID-19) et défini, en collaboration avec des organismes partenaires, des orientations sur l'utilisation de technologies sûres dans le cadre de la prestation de services essentiels.

91. Le Conseil de l'Europe a adopté une décision sur les droits de l'homme à l'ère numérique et publié des lignes directrices sur la reconnaissance faciale⁸⁰.

92. Access Now a organisé la dixième conférence multipartite RightsCon⁸¹.

93. Le rôle des plateformes en ligne dans la propagation des discours haineux, des fausses informations et de la désinformation, notamment au sujet de la pandémie, suscite une inquiétude croissante. Le Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour les technologies a établi un dialogue interinstitutions sur la désinformation et la transparence des données⁸². La Conférence générale de l'UNESCO a adopté une recommandation sur l'éthique de l'intelligence artificielle aux fins de l'établissement de normes visant à garantir que les technologies d'intelligence artificielle bénéficient à l'humanité tout entière. Cette recommandation a été élaborée dans le cadre de consultations multipartites et à partir des contributions du Groupe de travail interinstitutions sur l'intelligence artificielle⁸³. L'UNESCO a organisé une conférence sur la lutte contre la désinformation et les discours de haine en ligne à l'occasion de la Journée internationale de la paix, publié une note thématique sur la transparence et la responsabilité à l'ère numérique et engagé un dialogue mondial sur ce thème⁸⁴.

94. S'agissant de l'intelligence artificielle, le DESA et le Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour les technologies ont publié un document intitulé *Resource Guide on Artificial Intelligence Strategies* (Guide de ressources sur les stratégies d'intelligence artificielle), qui porte notamment sur l'éthique et les normes techniques relatives à l'intelligence artificielle. Le Conseil de l'Europe a réalisé une étude sur la faisabilité d'un cadre juridique pour le développement, la conception et l'application de l'intelligence artificielle⁸⁵. Le Forum économique mondial a publié *The Artificial Intelligence Governance Journey: Development and Opportunities* (Évolution de la gouvernance de l'intelligence artificielle : progrès et perspectives) et *Designing Artificial Intelligence Technologies for Older Adults* (Concevoir des technologies d'intelligence artificielle pour les personnes âgées). La Mozilla Foundation a publié un livre blanc sur la création d'une intelligence artificielle digne de confiance dans lequel elle aborde des questions liées au rôle des grandes entreprises de technologie⁸⁶.

k) Coopération internationale et régionale (C11)

95. La coopération régionale et internationale a essentiellement été axée sur la crise de la COVID-19. Le forum politique de haut niveau a porté sur l'action à mener pour assurer un relèvement durable et résilient après la pandémie⁸⁷. Dans son rapport intitulé *Notre Programme commun*, le Secrétaire général a proposé de créer un pacte numérique mondial

⁷⁹ <https://www.unicef.org/globalinsight/reports/policy-guidance-ai-children>.

⁸⁰ https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectId=0900001680a28e6d ;
<https://rm.coe.int/lignes-directrices-sur-la-reconnaissance-faciale/1680a134f4>.

⁸¹ <https://rightscon.summit.tc/catalog/course/rightscon-online-2021>.

⁸² <https://www.un.org/techenvoy/fr/content/digital-human-rights>.

⁸³ <https://fr.unesco.org/artificial-intelligence/ethics>.

⁸⁴ <https://fr.unesco.org/events/conference-ligne-contrer-desinformation-discours-haine-ligne-favoriser-paix> ; <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000377231>.

⁸⁵ <https://www.coe.int/fr/web/artificial-intelligence/-/the-feasibility-study-on-ai-legal-standards-adopted-by-cahai>.

⁸⁶ <https://foundation.mozilla.org/fr/insights/trustworthy-ai-whitepaper/>.

⁸⁷ E/HLS/2021/1.

visant à connecter toutes les personnes – et toutes les écoles – à Internet, à éviter la fragmentation d’Internet, à protéger les données, à faire appliquer les droits de l’homme en ligne, à introduire des critères de responsabilité, à promouvoir la réglementation de l’intelligence artificielle et à gérer les communs numériques comme un bien public mondial. Le Bureau de l’Envoyé du Secrétaire général pour les technologies, qui joue un rôle de coordination au sein du système des Nations Unies, s’est concentré sur l’exécution du plan d’action pour la coopération numérique en élaborant des plans de travail et en promouvant la connectivité universelle, le renforcement des capacités numériques, l’inclusion numérique et d’autres objectifs prioritaires ainsi qu’en collaborant avec d’autres organismes sur des initiatives liées à la sécurité routière, à la protection de l’enfance sur Internet et à la connectivité spatiale. Les Gouvernements de l’Allemagne et des Émirats arabes unis ont dégagé dans un document commun les axes de la future coopération numérique mondiale⁸⁸. Les décideurs réunis au sixième Forum mondial des politiques de télécommunication/TIC organisé par l’UIT se sont penchés sur la technologie dans le contexte des objectifs de développement durable, de la pandémie et des décisions de politique générale à prendre et ont tenu des réunions préparatoires en vue de la Conférence mondiale de développement des télécommunications. À l’OMC, les discussions se sont poursuivies sur l’organisation du commerce électronique international.

96. Les ministres du numérique des pays du Groupe des Vingt ont publié une déclaration sur la contribution de la dématérialisation à un relèvement résilient, solide, durable et inclusif, préconisant des mesures destinées à accélérer la transformation numérique, notamment dans les domaines de la protection du consommateur, de l’identité numérique et de l’intelligence artificielle. Les ministres des pays du Groupe des Sept ont publié une déclaration en faveur de la création d’un écosystème numérique fiable et fondé sur des valeurs, encourageant notamment la création d’infrastructures sûres et résilientes, la coopération aux fins de la libre circulation des données, la sécurité sur Internet et la coopération dans le domaine des normes et de la concurrence⁸⁹.

97. Global Policy Artificial Intelligence est une plateforme en ligne visant à faciliter la coopération entre les organisations intergouvernementales qui s’occupent de questions liées à l’intelligence artificielle.

2. Application des thèmes

a) Mécanismes de financement

98. Dans l’édition 2021 du rapport *Financing for Sustainable Development Report* (Rapport sur le financement du développement durable), le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement a évalué les effets de la pandémie sur les marchés des communications et s’est dit préoccupé par le fait que la pression exercée sur les finances publiques et la diminution des recettes publiques pouvaient avoir des conséquences sur les investissements dans l’innovation. Dans son rapport intitulé *The State of Broadband: People-Centred Approaches for Universal Broadband* (Situation du haut débit : le haut débit universel selon des approches axées sur l’être humain), la commission sur le large bande au service du développement durable a tiré les leçons de la pandémie et souligné la nécessité d’accélérer le déploiement du haut débit grâce à une réglementation favorable à l’investissement. Elle a en outre publié *Twenty-First Century Financing Models for Bridging Broadband Connectivity Gaps* (Adopter les modèles de financement du XXI^e siècle pour rattraper les retards de connectivité haut débit).

99. La Banque mondiale coordonne le Partenariat pour le développement numérique, qui vise à renforcer l’économie numérique et dont les acteurs s’intéressent en priorité aux données et aux indicateurs, à la création de conditions propices à l’économie numérique, à la cybersécurité, à l’universalité de l’accès à Internet, à l’administration numérique et à la généralisation des services, applications et plateformes numériques. La Banque mondiale a vu sa capacité de prêt croître d’environ 50 % pour atteindre 9 milliards de dollars en 2021

⁸⁸ <https://www.global-cooperation.digital/GCD/Redaktion/EN/Downloads/options-for-the-future-of-global-digital-cooperation.pdf>.

⁸⁹ <https://www.gov.uk/government/publications/g7-digital-and-technology-ministerial-declaration>.

grâce à ce partenariat, dans le cadre duquel elle a créé un fonds d'affectation spéciale multidonateur pour la cybersécurité. Elle soutient le développement numérique au moyen de mécanismes de financement tels que la Société financière internationale et l'Agence multilatérale de garantie des investissements ; en 2011, il s'est surtout agi de prendre des mesures pour faire face à la pandémie, de soutenir l'Initiative pour l'économie numérique en Afrique et de mener des programmes régionaux en Amérique latine et dans les Caraïbes et en Asie du Sud.

b) *Gouvernance d'Internet*

100. Les signataires de l'Agenda de Tunis pour la société de l'information ont pris acte de la nécessité de renforcer la coopération sur les questions de politique générale de portée internationale qui concernent Internet. L'Assemblée générale a pris note des travaux que mène le Groupe de travail sur le renforcement de la coopération, créé par la CSTD, et de la nécessité de poursuivre le dialogue⁹⁰.

101. La seizième réunion du Forum sur la gouvernance d'Internet s'est tenue sous une forme hybride en décembre 2021, avec une partie en présentiel à Katowice (Pologne). Sous le thème général, « Internet United », les participants ont examiné deux questions prioritaires (inclusion économique et sociale et droits de l'homme ; accès universel et connectivité significative) et quatre questions émergentes transversales (réglementation émergente et questions liées aux marchés ; durabilité environnementale et changements climatiques ; gouvernance inclusive d'Internet et coopération numérique ; confiance, sécurité et stabilité). Le Groupe de travail sur le renforcement et la stratégie du Forum, rattaché au Groupe consultatif multipartite du Forum, a réfléchi aux moyens de renforcer le rôle et l'efficacité du Forum conformément aux propositions formulées dans le plan d'action pour la coopération numérique⁹¹. Des forums sur les bonnes pratiques en ce qui concerne la cybersécurité et le genre et les droits numériques, ainsi que 22 coalitions dynamiques chargées de diverses questions, ont mené des activités intersessions en 2020 et 2021, et des réseaux animés par des groupes de travail multipartites ont été créés pour définir des politiques en faveur de l'environnement et d'un accès effectif à Internet⁹². Les forums nationaux et régionaux sur la gouvernance d'Internet jouent un rôle croissant dans les activités du Forum : 93 forums nationaux, 19 forums régionaux et 23 forums créés par des jeunes collaborent avec le secrétariat mondial du Forum en tenant des réunions en ligne et en définissant un plan de travail avec lui⁹³.

c) *Mesure de la contribution des TIC au développement*

102. Le Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement, qui réunit 14 organismes des Nations Unies et organisations internationales concernés par la collecte et l'analyse des données, étudie les tendances et propose des indicateurs visant à améliorer les mesures relatives à la société de l'information. Il a noté avec préoccupation que les capacités statistiques existantes ne permettent pas de répondre au besoin d'évaluer l'incidence des données sur le développement⁹⁴. L'UIT gère la base de données sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde, qui regroupe des données issues de plus de 200 pays sous plus de 180 indicateurs⁹⁵. Les indicateurs sur l'universalité d'Internet établis par l'UNESCO fournissent un cadre permettant d'évaluer la situation d'Internet au niveau des pays en évaluant le respect des droits, l'ouverture et l'accès, la participation multipartite et des questions touchant plusieurs domaines. Des études nationales ont été menées ou sont en cours dans 33 pays. Le Fonds d'équipement des Nations Unies a créé un tableau de bord de l'économie numérique inclusive pour aider les pays à suivre leur développement numérique. Dans le cadre du Forum sur la gouvernance d'Internet, une coalition dynamique a été formée et chargée de partager des données d'expérience. Le Fonds monétaire international a établi

⁹⁰ A/RES/75/202.

⁹¹ <https://www.intgovforum.org/fr/node/3356>.

⁹² <https://www.intgovforum.org/fr/content/thematic-intersessional-work>.

⁹³ <https://www.intgovforum.org/fr/node/323>.

⁹⁴ <https://www.itu.int/fr/ITU-D/Statistics/Pages/intlcoop/partnership/default.aspx> ;
<https://sustainabledevelopment.un.org/index.php?page=view&type=30022&nr=2721&menu=3170>.

⁹⁵ <https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/publications/wtid.aspx>.

un nouvel indice pour mesurer l'inclusion financière numérique⁹⁶. L'OCDE a publié un rapport intitulé *A Road Map Towards a Common Framework for Measuring the Digital Economy* (Feuille de route pour l'élaboration d'un cadre commun de mesure de l'économie numérique). La GSMA a établi un indice de connectivité mobile qui évalue l'infrastructure mobile, l'accessibilité financière, l'état de préparation des utilisateurs, le contenu et les services dans plus de 150 pays.

IV. Conclusions et suggestions

103. De profondes transformations ont eu lieu depuis la tenue du SMSI, il y a quinze ans. La majorité de la population mondiale a à présent accès à Internet, même si cet accès est parfois limité, et de nombreuses personnes comptent sur les services en ligne comme les moteurs de recherche ou les réseaux sociaux pour s'informer, se divertir ou accomplir diverses tâches de la vie quotidienne. L'activité des administrations et des entreprises repose désormais en grande partie sur les outils numériques et les services en ligne. Si la société de l'information envisagée au SMSI est en grande partie devenue réalité et que, à certains égards, les progrès accomplis ont dépassé les prévisions, les avancées réalisées sont très inégales. Les préoccupations exprimées au sujet de la fracture numérique dans les textes issus du SMSI sont toujours d'actualité, notamment celles qui concernent le risque que les inégalités d'accès à la technologie numérique accentuent les disparités d'accès à d'autres biens essentiels au développement et perpétuent ainsi les inégalités sociales et économiques.

104. La société de l'information repose sur des technologies et des services très différents de ceux qui avaient été imaginés en 2005. Les progrès spectaculaires accomplis dans les domaines des réseaux mobiles, de l'informatique en nuage et de la gestion de données, qui ont permis d'étendre l'accès à Internet et son utilisation, ont favorisé l'essor des réseaux sociaux, du commerce en ligne et d'autres plateformes qui ont fait d'Internet un marché mondial. L'augmentation des capacités des réseaux et des appareils a donné lieu à des vagues successives d'innovation en matière de technologies numériques qui, si elles constituent un puissant levier de développement, ne sont pas sans risques pour les droits établis et les normes existantes. La volonté proclamée au SMSI « d'édifier une société de l'information à dimension humaine, inclusive et privilégiant le développement » dans laquelle chacun trouve sa place et nul n'est laissé pour compte confère une dimension particulière à ces risques et perspectives à l'heure où différents acteurs réfléchissent aux conséquences et aux possibilités de la transformation numérique.

105. La pandémie est venue rappeler à quel point la vie humaine est fragile et la prospérité et le développement durable sont précaires. Les technologies numériques ont été d'un grand secours pendant la pandémie, notamment parce qu'elles ont permis d'assurer la continuité du commerce et de sauver des emplois, mais la pandémie a mis en lumière le fait que l'inclusion (ou l'exclusion) numérique était liée à l'inclusion (ou l'exclusion) sociale et économique. Il y a une étroite corrélation entre les inégalités numériques et les inégalités socioéconomiques. Les personnes qui n'ont pas beaucoup de ressources financières ou sont victimes de discrimination sont moins susceptibles que les autres d'être connectés à Internet, et donc d'accéder aux ressources qui leur permettraient de sortir de la pauvreté et d'améliorer leur situation. Pour cette raison et bien d'autres, les politiques numériques ne peuvent et ne doivent pas être dissociées des objectifs plus généraux de prospérité économique et de bien-être social, qui sont au cœur du développement durable.

106. La crise climatique et les autres problèmes environnementaux auxquels l'humanité fait face sont également liés au développement numérique. Le monde doit se servir des technologies numériques pour réduire les émissions de carbone, limiter l'ampleur des changements climatiques et en atténuer les effets qui se font déjà sentir. Les spécialistes des technologies et les entreprises doivent s'employer à réduire autant que possible les effets délétères que les infrastructures, les appareils et les services numériques ont sur

⁹⁶ <https://www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2021/03/19/Digital-Financial-Inclusion-in-Emerging-and-Developing-Economies-A-New-Index-50271>.

l'environnement afin de rendre Internet et les futures nouvelles technologies « plus écologiques ».

107. La pandémie et la crise climatique ont montré combien la coopération importait pour résoudre ces problèmes. Au SMSI, les gouvernements et les autres parties prenantes sont parvenus à un consensus sur les objectifs de la société de l'information et les mécanismes destinés à faciliter la réalisation des objectifs que l'on considérait alors comme atteignables. Si beaucoup de progrès ont été faits depuis, il est de plus en plus à craindre que l'intensification de la concurrence internationale dans le domaine du numérique et l'escalade des tensions géopolitiques entravent la recherche du consensus et mettent en péril la sécurité internationale.

108. Les progrès technologiques considérables réalisés depuis le SMSI, et qui s'accroissent, rendent encore plus nécessaire la coopération entre les pays et les parties prenantes aux fins de la construction d'une société de l'information à dimension humaine, inclusive et axée sur le développement. La CSTD et d'autres entités ont joué un rôle important dans le recensement des problèmes à résoudre et des chances à saisir. Il est essentiel de définir des objectifs communs dans des domaines tels que la cybersécurité et l'intelligence artificielle si on veut que les progrès à venir bénéficient à l'humanité et ne risquent pas d'être préjudiciables. Le plan d'action pour la coopération numérique présenté dans le rapport du Secrétaire général vise à favoriser la coopération entre les régions, les pays, les parties prenantes et les citoyens dans l'intérêt commun de l'humanité.

109. En 2025, la communauté internationale examinera les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du SMSI à la lumière de l'expérience acquise depuis le Sommet et de l'engagement général de l'Organisation des Nations Unies en faveur du développement durable. Bon nombre des objectifs arrêtés au SMSI concernant la technologie et les services ont été dépassés. L'examen devra porter sur la société de l'information que nous avons bâtie et sur les technologies de pointe susceptibles de faire leur apparition. D'autres aspects du programme définis au SMSI sont toujours d'actualité, notamment la nécessité d'assurer l'égalité et la coopération numériques. Il reste fort à faire dans ces domaines avant l'examen de 2025.
